



Arrêté portant délégation de fonctions à

Monsieur Eric BARBE

3ème Adjoint au Maire

Arrêté n° 2026/038

Le Maire de la commune de CHERENG ,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-18 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 Mars 2026 fixant à six le nombre des adjoints ;

Vu le procès-verbal d'élection du Maire et des Adjointes au Maire en date du 20 Mars 2026 ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonctions à Monsieur Eric BARBE, 3ème Adjoint au Maire dans le domaine des « Affaires financières et Marchés publics » ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service de l'Etat Civil, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonctions à Monsieur Eric BARBE, 3ème Adjoint au Maire ;

ARRETE :

Article 1er : En application de l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Eric BARBE, 3ème Adjoint au Maire, est délégué aux « **Affaires financières et Marchés publics** ».

Article 2 : Une délégation permanente est donnée à Monsieur Eric BARBE, 3ème adjoint au Maire, à l'effet de signer les documents concernant les finances communales : titres de recettes, mandats de paiement, bordereaux et tout document administratif relatif au service communal chargé des finances et de la comptabilité et assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives aux questions financières.

Article 3 : Une délégation permanente est donnée à Monsieur Eric BARBE, 3ème Adjoint au Maire à l'effet de légaliser les signatures, authentifier les copies, délivrer tous certificats et signer tous documents administratifs relatifs au service de l'état civil.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié, notifié à l'intéressé, télétransmis au contrôle de légalité de la Préfecture du Nord. Une copie du présent arrêté sera transmise au Comptable de la Collectivité

Notifié le :
Signature



A Chérengh, le 31 Mars 2026

Le Maire,
P. ZOUTE